Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501307-20251128-04112025-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025 - 20h30 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES SALLE DU CONSEIL

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, Mme Stéphanie LERAY, M. NICOLAS Thomas, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. TABEAU Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy, M. QUENISSET Julien

POUVOIRS :

- M. MEYER Damien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle
- M. TABEAU Cédric donne pouvoir à Mme STEPHAN Nadine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 21h09 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

OBJET N°04-11-2025 : Finances - convention avec le SMICTOM pour l'installation d'un Point d'apport volontaire à Bazouges

Rapporteur : Christian Veyre

Vu les statuts du SMICTOM Valcobreizh qui exerce les compétences de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501307-20251128-04112025-DE

Vu la délibération 2021-65 du comité syndical du 24 novembre 2021 adoptant les modalités de déploiement des points d'apports volontaires selon deux types d'opérations : dotation exceptionnelle et autres opérations d'urbanisme, et autorisant le Président à signer tout acte utile relatif à cette affaire;

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières pour la mise en œuvre, le financement, l'utilisation et l'exploitation de points d'apport volontaire collectifs en dotation exceptionnelle.

Cette convention a pour objet de formaliser les engagements réciproques du SMICTOM Valcobreizh et de la commune de HEDE-BAZOUGES.

Il est prévu d'installer un second point d'apport volontaire qui sera situé sur le parking à l'entrée du lotissement des courtils à Bazouges.

Le SMICTOM apportera une subvention de 4000,00 € maximum dans le cadre de la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** le déploiement d'un point d'apport volontaire à Bazouges,
- **D'autoriser** Madame la maire à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le 2 décembre 2025,

LA MAIRE
Isabelle CLEMENT-VITORIA

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL